



30ème BOURSE d'ECHANGES RETRO

Hall Mendès France -Cours Charles De Gaulle - 17100 SAINTES

8 E T 9 N o v e m b r e 2 0 2 5

FORMULAIRE DE RESERVATION EN EXTERIEUR

Déballage autorisé le vendredi 7 à partir de 14h00 (impératif) et 6h00 le samedi 8

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone :/...../...../...../..... courriel :

Professionnel R.C N° :

Particulier (carte identité ou permis de conduire) N° :

Matériel Exposé :

Un chèque de caution de 50€ est exigé pour les exposants restant les 2 jours.

PRESENCE A LA BOURSE : cocher la ou les case (s) correspondante (s)

SAMEDI 8

☐

et (ou)

DIMANCHE 9

☐

il vous sera restitué le dimanche à partir de **13h00** à l'accueil.

Emplacement de 5ml x 5ml = 20.00 €

20.00 € xnb d'Emplacement(s) = €

Forfait EDF : 12.00 € OUI // NON = €

TOTAL DE LA RESERVATION = €

En cas de désistement après le 31 octobre 2025 l'engagement ne sera pas remboursé

L'exposant déclare vendre et échanger que des objets dont il est le propriétaire
Et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessous

Fait à Le 202...

Signature du formulaire engagement et du règlement
précédée de la mention « lu et approuvé »

L'INSCRIPTION doit nous parvenir impérativement AVANT LE **1er novembre 2025**
accompagnée du chèque de réservation à :

Club Saintongeais de Véhicules d'Epoque - Maison des Associations - boîte 130 - 31 rue du Cormier
17100 SAINTES

Passée cette date nous Contacter : 07.81.45.39.50 ou 07.67.28.14.17

Site : www.csvel7.club

Mail : csvel7@gmail.com





REGLEMENT INTERIEUR / EXTERIEUR

de la 30ème Bourse d'Echange AUTOS-MOTOS 2025 organisée par le CSVE

Mesdames, Messieurs les exposants,

Le **CSVE**, organisateur de la bourse d'échange auto -moto , vous souhaite la bienvenue à SAINTES.

Tous les bénévoles de notre association feront le maximum pour vous rendre ce week-end agréable et conviviale.

C'est avec plaisir que **nous offrons à chaque exposant 2 jetons** à consommer à votre gré.

De plus, nous offrons **l'apéritif samedi à 19 heures aux exposants.**

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales et réglementaires ainsi que le règlement de la Bourse d'Echanges et notamment :

- l'obligation d'inscription auprès des organisateurs
- le respect des limites de l'emplacement réservé pour chaque stand
- l'interdiction de vente de nourriture, de boissons et de tout ce qui n'a pas attrait à la vocation de la Bourse Echanges
- pas de vente de vêtement postérieur à 1960
- respecter l'INTERDICTION DE FUMER en INTERIEUR
- pas de possibilité de radio ou autre musique en INTERIEUR
- aucune fixation au sol pour l'extérieur et dans les murs pour l'intérieur
- le respect du code de la route à l'intérieur du périmètre de la Bourse d'Echanges et de ses abords, tant pour la circulation que pour le stationnement des véhicules
- autant que possible l'affichage du prix de chaque article proposé à la vente
- l'obligation de se conformer aux éventuels contrôles des services de l'ordre, police ou gendarmerie, et des services de l'état.

Toute place NON occupée à 8h00 sera automatiquement redistribuée.

Les organisateurs de la « Bourse d'Echanges » :

➤ déclinent toutes responsabilités concernant les accidents qui pourraient survenir, les vols d'objets ou les déprédations qui pourraient être commis sur les objets destinés à la vente, les véhicules, ou tout autre objet appartenant aux exposants ou aux visiteurs.

➤ invitent les exposants à prendre toutes mesures nécessaires afin que le stationnement de leur véhicule ne puisse occasionner de gêne à autrui, l'accès et la circulation des services de sécurité dans l'enceinte de la « Bourse d'Echanges ».

➤ demandent aux participants de se conformer aux consignes données

Seuls les emplacements payés d'avance sont réservés. Les autres placements se feront en fonction des arrivées et selon la capacité d'accueil encore disponible.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le 31 Octobre 2025, sauf cas de force majeure.

Il sera remis à chaque exposant un sac poubelle permettant de recevoir les déchets, papiers et autres débris. Chaque exposant est tenu de laisser son emplacement propre à la fin de la « Bourse d'Echanges »

Le non respect de l'une des clauses du présent règlement, peut entraîner l'exclusion immédiate du contrevenant.

L'équipe organisatrice de la « Bourse d'Echanges » vous remercie de votre participation et vous souhaite un excellent week-end.